



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Paiement des pensions

Question écrite n° 13618

Texte de la question

M Joseph Vidal attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur le fait que les personnes retraitées de l'agriculture et des mines ne bénéficient pas encore du régime de mensualisation des retraites. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour donner satisfaction au personnel retraite des secteurs agricole et minier.

Texte de la réponse

Reponse. - 1o Mensualisation des pensions minières : la mensualisation des pensions de vieillesse du régime minier est déjà effective dans les départements du Haut-Rhin et de la Moselle, ce qui représente un peu moins de 80 p 100 des pensions liquidées. L'extension de ce rythme mensuel à l'ensemble des pensionnés du régime minier ne saurait être envisagée que dans la mesure où les conditions qui ont présidé à la mensualisation dans le régime général seraient remplies, soit la capacité administrative du régime à gérer cette importante réforme à moyens constants et sa neutralité financière. À ce stade, la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines n'a saisi les pouvoirs publics d'aucun projet, la neutralité financière sur l'exercice étant particulièrement difficile à obtenir compte tenu d'une avance de trésorerie qu'effectue déjà le réseau de la comptabilité publique au régime minier et qu'il est difficile d'accroître encore. 2o Mensualisation des pensions agricoles : le ministre chargé de la sécurité sociale n'est pas signataire des textes sur la sécurité sociale agricole. Ceux-ci relèvent de la compétence du ministre de l'agriculture et de la forêt.

Données clés

Auteur : [M. Vidal Joseph](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13618

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2412